

Saint-Paul de Vence, le 3 décembre 2019

Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)

Nombre de conseillers 27En exercice **27**Présents **17**Votants **21****Date de convocation et d'affichage :**

18/11/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LE CHAPELAIN Joseph, CHEVALIER Frank ; DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, TERREMATTE David, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel.

Mmes Edith CAUVIN, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, Mme HOUZE Catherine.

Etaient excusés :

M. CAMILLA donne procuration à M. LE CHAPELAIN

Mme VOISIN-PONZO donne procuration à Mme DALMASSO

Mme GASTAUD donne procuration à Mme HOUZE

Mme STACCINI donne procuration à Mme CAUVIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à M. TERREMATTE (à partir de la 9^{ème} délibération)

Etaient absents: BISCROMA Pascal, BOUKADIDA Fethi, ROUX François, SOUMBOU Patrick, CHRIST Véronique, FAUST-TOBIASSE Catherine.

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Laurence HARTMANN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Séance ouverte à 18h31

Chères Saint-Pauloises, chers Saint-Paulois, Chers élus,

Les Alpes Maritimes ont connus cette fin de semaine, un épisode « méditerranéen », d'une incroyable ampleur : le plan ORSEC a été déclenché par la Préfecture.

Notre commune bien que traversée par pas moins de trois cours d'eau a subit des inondations et dégâts de moindre importance que les communes voisines. Je veux croire que notre incessante pression pour entretenir nos cours, tant auprès des institutions que des propriétaires concernés a eu un effet bénéfique. Je ne me félicite pas pour autant car les victimes sont encore trop nombreuses mais heureusement aucune vie n'a été mise en danger et nous n'avons pas eu à héberger quiconque.

Les secours et nos services ont été d'une exemplaire efficacité.

Aussi je tiens à remercier tout particulièrement les services municipaux qui dès la première heure étaient présents sur le terrain aux côtés des secours et jusqu'à tôt le lendemain matin.

J'adresse ma reconnaissance à notre DGS ici présente Lydie BRAY qui a passé la nuit avec les services de Police et technique afin de coordonner et organiser les opérations de secours. Aux élus qui se sont immédiatement rendus disponibles pour aider, soutenir ou même veiller.

Je suis admiratif du formidable élan de solidarité qui s'est mis en place spontanément par les Saint-Paulois tout le week-end et aujourd'hui encore.

Je souhaite aussi adresser toute ma reconnaissance aux victimes qui ont toujours faits acte de sang-froid et de dignité, facilitant ainsi les actions de secours.

Enfin j'ai une pensée émue et attristée pour les victimes disparues de ce monstrueux épisode des communes du Var et des Alpes maritimes.

J'espère qu'elles seront parmi les dernières à déplorer.

M. Vado souhaite intervenir concernant les inondations et plus particulièrement concernant la présence de structures légères et caravanes stationnant dans le Malvan en toute illégalité et estime qu'une catastrophe a été évitée. Si une de ces caravanes était tombée dans la rivière il y aurait certainement eu plusieurs victimes! Il faudrait écrire au Préfet et procureur afin de dénoncer cela. C'est une prévention!

Par ailleurs M le maire souhaite faire un petit rappel sur le futur PLU qui a été écrit dans l'unique objectif de préserver notre village et son environnement

Monsieur le Maire poursuit et évoque l'ordre du jour :

	Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23/09/2019 (Projet de PV diffusé aux élus le 02/10/2019)
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – DM n°4 budget commune
--	-----------------------------------------

M. ISSAGARRE : Je vote contre car il est inapproprié d'engager la municipalité à 3 mois des élections. Il serait judicieux de laisser la prochaine mandature en décider.

À combien s'élèvent les frais d'étude ? Par exemple pour le projet de poste de Police à 900 000 €, de combien étaient les frais d'étude ? 10 000 €, 50 000 € ? Qui ont été jetés comme d'habitude.

M. le Maire : Je n'ai pas l'impression de les avoir jetés. Nous vous communiquerons le montant.

M. ISSAGARRE : Quel est l'intérêt de cacher la Police Municipale dans le parking Indigo ?

M. le Maire : 2 projets ont été proposés au Conseil mais n'ont pas été suivis. Pendant ce temps-là, le poste de Police est insuffisant. Si la Police est contrainte de rester dans les locaux actuels, plus rien n'est conforme.

M. ISSAGARRE : Il n'est pas raisonnable, à notre époque d'avoir des services municipaux éclatés comme cela.

M. VADO : Ce n'est pas un bâtiment administratif comme prévu au départ car aujourd'hui il s'agit d'une situation d'urgence.

M. ISSAGARRE : Il s'agit peut-être de la suite de l'aménagement du carrefour Sainte Claire, « cherchez la Police, vous trouverez le parking ». C'est grotesque.

Mme CHARENSOL : Sur quelle base engageons-nous 60 000 € ? Y'a-t-il un contrat ? Si oui, a-t-il été soumis au Conseil Municipal.

M. le Maire : Le propriétaire est prêt à signer un bail. J'attends l'aval du Conseil Municipal pour engager 60 000€. Si cet engagement est refusé, je ne vais pas passer le bail.

Mme CHARENSOL : C'est mettre la charrue avant les bœufs, nous devons d'abord établir un contrat avant d'engager cette dépense. La mise en conformité va coûter 200 000€. Or, ces frais seront prélevés sur le budget ADAP.

M. CHEVALIER : Nous en avons parlé en commission des finances où tu étais présente.

Mme CHARENSOL : C'est moi-même qui ais soulevé le problème. Ce bail nous engage pour minimum 3 ans. D'ailleurs, en tant qu'adjointe je n'étais pas au courant. Ces frais sont prélevés sur le budget ADAP que j'ai en charge.

M. le Maire explique que les travaux ADAP n'ont pas commencé.

Mme CHARENSOL : Tout a été fait. Tout a été transmis.

.... (Enregistrement inaudible)

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (2 oppositions : M. ISSAGARRE / Mme CHARENSOL)

	FINANCES – Budget commune – dépenses investissement
--	------------------------------------------------------------

M. ISSAGARRE : C'est quoi les frais d'étude ?

Mme HOUZE : 25 %

M. CHEVALIER : C'est une prévision sur le budget.

Mme CHARENSOL : Vu qu'on impute encore 90 000 € sur le budget ADAP je maintiens ma position.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : Mme CHARENSOL)

	FINANCES – Acompte sur subvention Office de Tourisme
--	-------------------------------------------------------------

M. le Maire propose un acompte de 70 000 €.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	RH – Compte Personnel de Formation
--	-------------------------------------------

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	RH – Frais de déplacement
--	----------------------------------

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	RH – Modification du tableau des effectifs
--	---------------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	URBANISME – Approbation de la modification du PLU
--	----------------------------------------------------------

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à M. TERREMATTE et quitte le Conseil Municipal. Cette dernière ne prend pas part au vote de cette délibération.

M. ISSAGARRE : Je ne vais pas changer d'opinion, j'ai toujours voté contre depuis 2013.

Mme HARTMANN : Tu votes contre quoi, le ratio ?

M. ISSAGARRE : Au-delà d'un problème de ratio, il s'agit d'un problème d'aménagement de la commune. Le nombre de logements sur ce terrain n'est pas bon.

Mme CHARENSOL : Je me suis renseignée sur le BRS, ce n'est pas nouveau. Combien de Saint-Paulois sont éligibles à ce BRS ?

Mme HARTMANN : Quelle est la question exacte ?

Mme CHARENSOL : Il y a 20 BRS, combien de Saint-Paulois pourront en bénéficier ?

M. CHEVALIER : Les dossiers seront étudiés par ordre d'arrivée. La majeure partie des logements sociaux actuels est occupée par des Saint-Paulois.

Mme CHARENSOL : S'agit-il d'un besoin financier de la commune ?

M. VADO : Il faut une péréquation à ce projet.

.... (Enregistrement inaudible)

M. le Maire donne la parole à la DGS : Cet espace pour mixité sociale était à 70 % dans le PLU 2013. Cette modification qui vous est proposée consiste à baisser ce taux à 50 %. Les logements BRS viennent s'ajouter au comptage de la Loi SRU. C'est-à-dire que sur les 80 logements prévus, 40 sont dits « sociaux » donc de la location sociale et 20 logements BRS viennent s'ajouter au comptage de la Loi SRU. Actuellement le taux est de 70 %, la commune a donc souhaité baisser ce taux à 50 %.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (2 oppositions : M. ISSAGARRE / Mme CHARENSOL)

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	ST – Charte Zéro déchet plastique
--	------------------------------------------

Mme COLLET présente la délibération.

Mme HOUZE : Qui sont les référents ?

Mme COLLET : Je suis l'élue référente et Enora Alory est l'agent référente.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	CULTURE – Convention « Festival de Montagne »
--	------------------------------------------------------

M. ISSAGARRE : Mme GUIGONNET n'est plus présidente, fait-elle encore partie du Conseil d'Administration.

Mme GUIGONNET : Je suis bénévole et je ne suis pas dans le Conseil d'Administration. (Mme GUIGONNET ne prend pas part au vote).

M. le Maire : Ça n'a pas été demandé mais je le précise : le coût de cette manifestation est estimé à 1 950 €.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

	CULTURE – Convention « Corrida de Saint-Paul »
--	-------------------------------------------------------

M. le Maire apporte des précisions sur le coût estimé de la manifestation.

M. ISSAGARRE : Le chronométrage signifie que nous payons quelqu'un ?

M. le Maire : Non, il s'agit d'une location de matériel.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	CULTURE – Don sculpture « Marianne 2020 »
--	--------------------------------------------------

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	PETITE ENFANCE – Convention médecin
--	--------------------------------------------

Mme HARTMANN : Combien d'heures ont-été utilisées ?

Mme CAUVIN : Toutes.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	PETITE ENFANCE – Convention psychologue
--	------------------------------------------------

Mme HARTMANN : Combien d'heures ont-été utilisées ?

AR PREFECTURE

006-210601282-20191219-CM20191219_127-DE

Recu le 24/12/2019

Mme CAUVIN : Toutes.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	PETITE ENFANCE – Convention psychomotricien
--	----------------------------------------------------

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	Modalités de mise à disposition Auditorium candidats élections 2020
--	----------------------------------------------------------------------------

M. ISSAGARRE : *Peut-on proposer avant 18h.*

M. le Maire : *La salle est occupée avant 18h.*

M. ISSAGARRE : *la salle peut être utilisée réellement jusqu'au 5 mars 2020.*

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (2 abstentions : M. ISSAGARRE / M. BURGER)

	Tarifcation de la reproduction de documents administratifs
--	-------------------------------------------------------------------

M. ISSAGARRE : *Si nous demandons un document, nous devons payer ?*

M. le Maire : *Non si vous ne demandez pas une copie.*

M. ISSAGARRE : *Vous auriez dû tarifier en cas d'abus, mais pas 18 centimes à la première copie.*

M. le Maire donne la parole à Mme BRAY, DGS : *Je rappelle que les documents transmis par email sont gratuits. Le but est une économie de papier.*

M. ISSAGARRE : *Au service Urbanisme, les administrés demandent pas mal de papiers.*

M. le Maire : *Ils peuvent être envoyés par email.*

M. VADO vote contre car les anciens n'ont pas de smartphone ni internet.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (2 oppositions : M. ISSAGARRE / M. VADO)

	Transfert Délégation de Service Public eau potable au SIEVI
--	--------------------------------------------------------------------

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	Transfert du SPANC au SIEVI
--	------------------------------------

M. ISSAGARRE : *Combien d'interventions ont été réalisées en 2019 ?*

M. le Maire : *Pas beaucoup, pas assez. Il s'agit de la demande des particuliers.*

M. ISSAGARRE : *Le suivi n'est pas très bien assuré.*

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR PREFECTURE

006-210601282-20191219-CM20191219_127-DE

Reçu le 24/12/2019

INTERCOMMUNALITÉ – Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement

N'ayant nulle autre observation M. le Maire demande de prendre acte.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ

INTERCOMMUNALITÉ – Convention tripartite psychologue scolaire

Mme CAUVIN présente la délibération.

M. PADELLINI : *Est-ce une obligation pour la Mairie de payer ?*

Mme CAUVIN : *Oui.*

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève et clôt la séance à 20h40